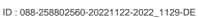
Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION ET L'ACTION

Séance du 22 novembre 2022 à 18h

Date de la convocation: 16 novembre 2022

Présidence : Patrick LAGARDE Nbre de délégués en exercice : 44 Nbre de délégués présents : 24

Nbre de pouvoirs: 11

Nbre de délégués votants : 35

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	Р	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	Р	BERTRAND Claude	Р
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	Р	DEL Michel	
COLIN Etienne	Р	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	Р	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	Р	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	Р	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	Р	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	Р	LECLERC Lionel	



Reçu en préfecture le 01/12/2022





Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	ХР	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	Р	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	Р	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	Р	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	Р	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	Ε
MANGEL Joël	Р	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	Р	PINOT Amandine	Ε
MAURICE Jean-François	Р	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	Р	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	Р	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	Р	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	Р	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	Р	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	Р
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

Délibération n° 2022/1129



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 088-258802560-20221122-2022_1129-DE

Objet : Renouvellement de convention multipartite de partenariat pour la collecte et le traitement des textiles usagés avec la Sem Vosges TLC et REVAL PREST

La réorganisation de la filière textiles et la création du centre de tri VTLC en 2015 a conduit à la signature d'une convention tripartite entre EVODIA, la SEM VTLC et l'entreprise d'insertion REVAL PREST dès 2016.

Cette convention tripartite précise les obligations de chacune des parties en matière :

- ✓ De stratégie, d'organisation et d'optimisation de la filière TLC sur le département ;
- ✓ De collecte et de vidage des bornes ;
- ✓ De tri des TLC ;
- ✓ De communication sensibilisation auprès du grand public.

L'échéance de la convention actuelle surviendra au 31-12-2022.

Par ailleurs l'éco organisme qui gère la filière (ECO TLC devenu REFASHION) est actuellement agréé jusqu'au 31 décembre 2022.

Il convient de renouveler cette convention sous condition du nouvel agrément de l'écoorganisme (en attente du cahier des charges).

Aussi, afin d'assurer la continuité de la filière et sans préjudice d'une réflexion sur les modalités de fonctionnement entre les parties, il convient d'autoriser le renouvellement de la convention et d'autoriser le Président à signer tout document à venir.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ Autoriser la prolongation de la convention jusqu'au terme du prochain agrément de l'éco-organisme REFASHION.
- ✓ Autoriser le Président à signer tout document à venir relatif à l'exécution de la présente décision.



Fait et délibéré en séance, Pour extrait certifié conforme Le Président, Patrick LAGARDE